



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**  
**Finances Publiques**  
**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*



## **Comité Technique Local du 28 juin 2012**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 28 avril 2012. Commencé à 14 h 00, il s'est terminé à 18 h 30. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat CFTC DGFIP 62, en la personne de M. Gabriel Gaillard.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires  
F O DGFIP 62  
C G T Finances Publiques  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

Approbation des procès verbaux des CTL des 21 février, 22 mars et du 2 avril 2012.

Programme de prévention du CHSCT.

Formation professionnelle : plan de formation pour la période du 01/09/2012 au 31/08/2013.

Bilan de la campagne de notation 2011.

Bilan de la campagne comptes de gestion 2012.

Questions diverses.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

### **1°: Approbation des procès verbaux des CTL des 21 février, 22 mars et du 2 avril 2012.**

Ces 3 procès verbaux n'appelant de notre part aucune modification, nous avons donc voté pour leur approbation

### **2°: Programme de prévention du CHSCT.**

La direction nous a présenté un rapport précis concernant le CHSCT. Nos représentants en CHS ont largement participé à ce programme de prévention. 3 objectifs principaux ont été définis par la direction, soit : - la connaissance des risques, - la prévention des risques sociaux et – l'amélioration des conditions de travail. Concernant les conditions de travail, CFTC DGFIP 62 a salué la volonté de la direction, mais lui a confirmé qu'il y avait encore du travail en la matière !!

### **3°: Formation professionnelle : plan de formation pour la période du 01/09/2012 au 31/08/2013.**

La direction nous informe que le Plan National de Formation a pour objectif de présenter toutes les actions nouvelles de formation que la Direction Générale (bureaux métiers et missions) souhaite mettre en œuvre dans le réseau pour tenir compte des évolutions des services, des métiers et des applicatifs. Il y figure également des actions relevant d'un plan de formation pluri annuel et certaines formations certes récurrentes mais obligatoires.

Après un programme de 85 actions en 2011 élaborées pour accompagner les réformes de structures résultant de la fusion, 42 actions sont inscrites au PNF 2012 dont 16 sont déclinées au plan local. Elles s'articulent autour de quatre axes :

#### **Vie de l'agent** (4 actions)

Outil documentaire NAUSICAA (e-formation)

Lutte contre les discriminations : encadrants

Lutte contre les discrimination : agents

L'initiation aux conditions de vie au travail et aux risques professionnels : A+ et A encadrants

#### **Pilotage et moyens** (1 action)

La sécurité des caissiers (e-formation).

#### **Les métiers de la fiscalité** (5 actions)

L'accueil téléphonique dans les SIP,

L'application SIRIUS PRO-navigation (e-formation)

La méthodologie du contrôle sur pièces,

La détection et la sécurisation des dossiers de proposition des poursuites correctionnelles,

Le remembrement (e-formation).

#### **Les métiers de la gestion publique** (6 actions)

Les fusions-dissolutions des collectivités territoriales,

Le paramétrage dans HELIOS (principe et application),

Le moteur comptable dans HELIOS,

Vers la fiabilité des comptes des collectivités territoriales,

Comptabilité patrimoniale et inventaire dans les postes SPL – expertise,

Le compte financier M 21 au 31/12/2012.

1133 demandes de formation ont été recensées. La Direction nous informe que le Service de la Formation professionnelle s'efforce de satisfaire les besoins exprimés par les agents en leur apportant une formation de qualité répondant à leurs attentes et leur permettant de perfectionner leurs compétences, d'acquérir des connaissances nouvelles en fonction des missions qui leur sont confiées. Nous partageons totalement son opinion et tenons à saluer le professionnalisme et l'efficacité de nos collègues de ce service

Afin d'améliorer la qualité des stages organisés en local ; les évaluations « à chaud » des et les évaluations « à froid » feront l'objet d'une exploitation systématique.

**Toutes les organisations syndicales ont voté POUR**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secréariat R F )**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

**- 2 -**

#### 4°: Bilan de la campagne de notation 2011.

La direction nous informe que selon elle, l'entretien d'évaluation, outre qu'il constitue un moment privilégié de rencontre entre le chef de service et chacun de ses agents, est aussi la procédure principale de recensement des besoins en formation professionnelle. Les actions de formation considérées comme nécessaires d'un commun accord entre les agents et leur chef de service sont matérialisées via l'application GASEL.

**Ce n'est nullement notre position.** En effet, la section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours constaté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation qui ne reflète nullement la réelle valeur de l'agent soumis à notation. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir. Seule la dotation départementale est connue des organisations syndicales.

Les contingents étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant un 0.02 ou un 0.06, selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Au total, dans le département, toutes catégories d'agents confondues, il y avait 1607 personnes à noter. 8 ont refusé de participer à l'entretien.

Dans le département, 1523 agents (883 agents d'origine filière fiscale + 640 agents d'origine filière gestion publique pouvant consommer) ont été notés en 2011 (gestion 2010), soit par grade :

	Nbre d'agents	+ 0,06		+ 0,02		Total	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Catégorie A	196	38	19,39 %	58	29,59 %	96	48,98 %
Catégorie B	676	136	20,12 %	200	29,59 %	336	49,70 %
B Géomètres	21	5	23,81 %	6	28,57 %	11	52,38 %
Catégorie C	626	129	20,61 %	201	32,11 %	330	52,72 %
AST	4	0	0	2	50,00 %	2	50,00 %
<b>TOTAL :</b>	1523	308	20,22 %	467	30,66 %	775	50,89 %

6 notes négatives ont été appliquées, 1 à -0.06, 3 à -0.02 et 2 à -0.01

#### 5°: Bilan de la campagne comptes de gestion 2012.

CFTC DGFIP 62 est à l'origine de ce point du jour. En effet, il y a quelques mois, nous avons exprimé notre agacement auprès de la direction au sujet de la « Fameuse GroSSe Kampagne I R » dont elle parlait tout le temps. Nous lui avons donc expliqué, que dans la filière Gestion publique, il existait aussi une campagne, capitale elle aussi, celle des comptes de gestion. Elle nous a donc fait parvenir une documentation de 4 pages... TRES TRES Succincte, et le mot est bien faible. Si avec une telle documentation, la direction estime qu'elle a fourni une explication claire sur les comptes de gestion, nous lui disons « BRAVO » mais, sa documentation est totalement éloignée de la difficulté ainsi que de l'investissement temps/travail/agents que cela représente réellement. Si elle en a conscience, il est regrettable qu'elle traite le sujet de la campagne compte de gestion de manière aussi superficielle, mais, si elle n'en a pas conscience, alors là, c'est vraiment grave.

De plus, sur la page 2 de cette maigre documentation, figure une citation latine pour le moins ambiguë : « Lorem ipsum » qui signifie « faux-texte ». Cette appellation est utilisée, en imprimerie, pour un texte sans valeur sémantique, permettant de remplir des pages lors d'une mise en forme afin d'en calibrer le contenu en l'absence du texte définitif. L'avantage de le mettre en latin est que le rédacteur sait au premier coup d'œil que la page contenant ces lignes n'est pas valide, et surtout l'attention du lecteur n'est pas dérangée par le contenu, il demeure concentré seulement sur l'aspect graphique.

**C'est certainement ce que la Direction pense de la campagne compte de gestion. Et c'est très révélateur !!!!**

## **6°: Harmonisation des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Calais C H et Banlieue avec les horaires du Centre des Finances Publiques de Calais.**

A 17 h 00, la direction nous informe qu'elle a totalement oublié de mettre ce point à l'ordre du jour et qu'elle ne nous a pas envoyé, en conséquence, les documents de travail. Dans un premier temps, nous avons refusé d'en débattre. En effet, nous souhaitons connaître la lisibilité de ce changement d'horaire et surtout avoir la garantie que l'ensemble du personnel de la Trésorerie de Calais C H et Banlieue avait été consulté et surtout, avait donné son accord pour le changement d'horaires. CFTC DGFIP 62 a donc décidé de refuser de voter sur ce point qui devrait être reporté à l'ordre du jour d'un CTL du mois de septembre. Cependant, nous avons revu notre position au cours d'une suspension de séance.

En effet, le report en septembre risquait de pénaliser fortement nos collègues de ce poste. De plus, nous avons eu la garantie absolue qu'ils ont unanimement exprimé leur accord sur le changement d'horaires. Dans ces conditions, nous avons accepté que l'harmonisation des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Calais C H et Banlieue avec les horaires du Centre des Finances Publiques de Calais soit inscrite à l'ordre du jour de ce CTL. La direction a présenté ses excuses aux organisations syndicales et leur a assuré que ce type d'incident ne se reproduirait plus. Nous en prenons acte.

Les nouveaux horaires d'accueil des usagers de la Trésorerie de Calais C H et Banlieue seront donc du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Toutes les organisations syndicales ont voté POUR

## **7°: Questions diverses.**

Sur la demande du Secrétaire Départemental de CFDT Finances Publiques 62, CFTC DGFIP 62 avait souhaité que le changement de salle syndicale entre les Sections FO et CFDT soit acté au cours de ce C T L. Ce qui a été fait. Nous voulions juste que ce changement soit noté au P V du C T L sans en discuter.

FO DGFIP 62 a alerté la direction sur la situation grave des effectifs de la Trésorerie d'Aire sur la Lys. CGT DGFIP 62 en a fait de même pour Hénin-Beaumont. Ces 2 postes sont dans une situation gravissime au niveau effectif. La direction a cependant rejeté toute possibilité de créations d'emplois sur ces deux postes. La seule solution qu'elle propose sera l'affectation de l'E M R sur ces 2 sites. En procédant ainsi, elle n'assure que des soins palliatifs, mais ne règle nullement le problème. Elle essaye de soigner les effets des suppressions d'emplois, mais ferait nettement mieux d'en supprimer la cause ! De plus, les effectifs de l'EMR ne sont pas extensibles.

**Vos représentants CFTC DGFIP 62 au C T L**

**Gabriel GAILLARD**

Titulaire

**Jean- François HENEMAN**

Suppléant

**R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**

**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**

**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )**

**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

**- 4 -**